

Rapport annuel 2008-2009



Ordre des
Urbanistes du
Québec

**Ordre des
Urbanistes du
Québec**

85, rue Saint-Paul ouest
4^e étage, Bureau 410
Montréal (Québec) H2Y 3V4
Téléphone: (514) 849-1177
Télécopieur: (514) 849-7176
Courriel: info@ouq.qc.ca
Internet: www.ouq.qc.ca



Rapport annuel 2008-2009

ERRATA

Page 9 : Au tableau [Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2008-2009] le nombre de membres réguliers est de 750 et non de 718;

Page 13 : La partie a) du tableau est remplacée par :

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	3	2	1	0
hors du Canada	13	9	3	1
total	16	11	4	1

Page 16 : Au rapport du comité de discipline (lire conseil de discipline), le lecteur comprendra que la seule plainte transmise par le syndic comportait non pas trois plaintes, mais trois infractions. Ainsi, à la première puce, il aurait fallu lire «Une première infraction a été signalée»; à la deuxième puce, il aurait fallu lire «Une deuxième infraction a été signalée» et à la troisième puce, il aurait fallu lire «Une troisième infraction a été signalée».

Table des matières

LETTRES DE PRÉSENTATION	2
RAPPORT DU PRÉSIDENT	3
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OUQ	4
Le Conseil d'administration 2008-2009	4
Le Comité exécutif 2008-2009	4
Les employés de l'OUQ	4
ACTIVITÉS DU BUREAU	5
Assemblée générale annuelle des membres	5
Réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif	5
Liste des principales résolutions adoptées par le Bureau	5
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	10
Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'Ordre	10
Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2008-2009	11
Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2008-2009	11
Assurance responsabilité professionnelle - Répartition des membres inscrits à la fin et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie	12
RAPPORT DU SYNDIC	13
RAPPORT DE LA DÉLÉGUÉE AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC	15
RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS STATUTAIRES	16
Comité de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation	16
Comité des admissions	17
Comité d'inspection professionnelle	18
Comité de révision des plaintes	19
Comité de discipline	20
Comité de la formation des urbanistes	21
Conseil d'arbitrage des comptes	21
Comité de formation continue	21
RAPPORT D'ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS	23
Comité consultatif de déontologie	23
Conseil du paysage québécois	23
Comité éditorial de la revue <i>Urbanité</i>	24
Comité consultatif de révision législative	25
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2009	28

Lettres de présentation

Montréal, le 1^{er} septembre 2009

Madame Kathleen Weil

Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute distinction.

Le président,



Robert Chicoine, urbaniste
Ordre des urbanistes du Québec

Montréal, le 1^{er} septembre 2009

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président

Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,



Robert Chicoine, urbaniste
Ordre des urbanistes du Québec

Québec, le 1^{er} septembre 2009

Monsieur Yvon Vallières

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bur. 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Kathleen Weil

Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Rapport du président

PRÉSIDENT

M. Robert Chicoine

Cette année, l'Ordre a souligné son 45e anniversaire d'existence, par la création du prix Jean-Paul-L'Allier dévoilé lors du Gala 45^e anniversaire tenu dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme. L'année a été marquée par notre implication dans plusieurs dossiers d'importance, tant aux niveaux local que national et même international.

Au niveau local, l'Ordre a multiplié les rencontres avec différentes instances gouvernementales dans l'avancement du dossier des actes réservés, il a travaillé en étroite collaboration avec divers comités sur des éléments importants de reconnaissance de notre profession; il a entamé un plan de communication et a procédé à la mise à niveau de divers règlements de régie interne. Nous nous sommes également impliqués de façon importante dans la révision de la L.A.U. et dans la mise sur pied d'un comité sur le développement durable. Nous avons également travaillé à la préparation d'un plan de communication et d'une journée de planification stratégique/ gouvernance à venir.

Au niveau national, l'Ordre a participé à un vaste exercice de gouvernance et à la réalisation du plan stratégique de l'institut Canadien des urbanistes (ICU). Nous avons également contribué à la préparation d'une étude intitulée Membership Continuous Improvement Project (MCIP), concernant les standards de compétence et de certification pour l'ensemble des membres canadiens.

Au niveau international, dans le cadre de l'entente sur la mobilité de la main d'œuvre entre le gouvernement du Québec et celui de la France, l'Ordre a entamé des discussions avec ses homologues français (Office professionnel de qualification des urbanistes de France) en vue d'une reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

PRINCIPALES ACTIVITÉS TENUES EN COURS D'ANNÉE

Nos principales activités ont été reconduites, d'autres ont été créées et certaines ont été renforcées. Nous avons tenu cinq événements majeurs, soit notre congrès annuel, la journée de reconnaissance des bénévoles, la soirée de remise des permis de pratique, le tournoi de golf et la journée mondiale de l'urbanisme.

[Congrès annuel]

Le congrès 2008, tenu sous le thème « L'osmose des territoires » a attiré plus de cent cinquante participants à Rimouski au mois de mai. Lors du gala une remise du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec et des prix Mérite étudiants a été effectuée.

[Journée de reconnaissance des bénévoles]

Dans le cadre de la journée de reconnaissance des bénévoles, le

Conseil d'administration a convié les différents présidents de comités à une discussion sur leur mandat et sur les orientations du Conseil. Cette rencontre a permis d'éclaircir les attentes et les objectifs visés. L'ensemble des bénévoles (membres de comités ou collaborateurs d'événements spéciaux) ont participé à un dîner de remerciement.

[Journée mondiale de l'urbanisme]

Dans le cadre de la journée mondiale de l'urbanisme et pour souligner son 45e anniversaire, l'Ordre a décidé de créer le Prix Jean-Paul- L'Allier qui sera remis annuellement à un élu qui a contribué de façon significative à l'urbanisme au Québec. M. L'Allier a dévoilé le prix lors du gala. Le Conseil a procédé à la nomination d'un jury et un processus de mise en candidature a été mis en place.

ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX TENUS AU COURS DE L'ANNÉE

[Comité conjoint OUQ et Ville de Montréal]

À la suite de notre prise de position concernant le processus de consultation publique sur le projet Griffintown, la Ville de Montréal nous a invité à créer un comité conjoint sur la gouvernance en urbanisme à Montréal. Ce comité s'est rencontré à quatre occasions au cours de l'année. Un document synthèse a été produit. Ce document formule des recommandations sur l'amélioration des règles de gouvernance en matière d'urbanisme.

[Chantier de travail sur la révision de la L.A.U.]

Le troisième chantier de travail sur la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu à Québec au mois de novembre dernier, les participants ont alors discuté des de la réglementation locale en matière d'urbanisme. Le bureau a adopté, par résolution, les conclusions et recommandations des deux premiers chantiers. De concert (ou en concertation) avec une firme de communication, un document de prise de position a été élaboré et adopté par le Conseil. Le 4e et dernier chantier est prévu pour le 13 novembre prochain.

[Développement durable]

L'OUQ a participé au premier forum sur la mobilité durable. Plusieurs organismes y ont participé et ont signé la Déclaration des partenaires associés au développement de la mobilité durable au Québec. Le comité sur le développement durable a préparé une Déclaration en vue d'un aménagement du territoire intégrant le développement durable. Cette déclaration a été adoptée par le Conseil.

[Comité et représentation]

L'Ordre a nommé un représentant pour siéger sur le comité des Fellows Canadiens et a lancé un appel de candidature afin de désigner un représentant pour siéger sur le conseil de l'ICU. De plus, nous travaillons à la relance du comité des Sages ainsi que du comité des Membres Émérites.

Structure organisationnelle de l'OUQ

[LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008-2009]

NOM	FONCTION	RÉGION	MODE D'ÉLECTION	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
Robert Chicoine	président		suffrage des membres	1^{er} avril 2008
Danielle Lussier	administratrice	Montréal	suffrage du CA	30 nov. 2007
Raphaël Fischler	administrateur	Montréal	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2008
Jean Côté	administrateur	Est	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2007
Louise Audet	administratrice	Est	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2008
Pierre L-M Marcotte	administrateur	Ouest	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2008
Donald Bonsant	administrateur	Centre	suffrage du CA	18 mai 2007
Jean-Paul Gaumont	administrateur		nommé par l'OPO	1 ^{er} avril 2007
Georges Roy	administrateur		nommé par l'OPO	1 ^{er} avril 2008

[LE COMITE EXECUTIF 2008-2009]

Robert Chicoine	président
Jean Côté	vice-président
Louise Audet	trésorière
Donald Bonsant	administrateur
Jean-Paul Gaumont	administrateur nommé

[LES EMPLOYÉS DE L'OUQ]

M. Claude Beaulac, directeur général

Mme Odette Michaud, adjointe à la direction et Secrétaire de l'Ordre

Mme Nathalie Corso, coordonnatrice, Admission et qualité

Mme Caroline Bonin, chargée des communications (jusqu'au 14 novembre 2008)

Mme Geneviève Masson, chargée des communications (entrée en fonction le 12 décembre 2008)

Activités du bureau

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 23 mai 2008 à 8 heures 30 au Centre des congrès de Rimouski, 225 boul. René-Lepage Est, salle Mgr Léonard à Rimouski.

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITE EXECUTIF

Le Conseil d'administration a tenu 8 réunions ordinaires au cours de l'année 2008-2009 :

- le 11 avril 2008
- le 27 juin 2008
- le 8 novembre 2008
- le 27 février 2009
- le 22 mai 2008
- le 11 septembre 2008
- le 12 décembre 2008
- le 27 mars 2009

Le Conseil d'administration a tenu deux réunions extraordinaires :

- le 9 mai 2008
- le 23 septembre 2008

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'administration, le Comité exécutif ne s'est pas réuni au cours de l'année.

LISTE DES PRINCIPALES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU

[BUR.2008.04.11.3.3] Nomination du Comité administratif pour 2008-2009 :

- M. Robert Chicoine, président
- M. Jean Côté, vice-président
- Mme Louise Audet, trésorière
- M. Donald Bonsant, administrateur
- M. Jean-Paul Gaumond, administrateur nommé.

[BUR.2008.04.11.3.4] Changements de statut - Accorder à M. Benno E. Novak, numéro de permis 108 et membre de l'Ordre des urbanistes du Québec depuis le 18 avril 1968, le statut de « membre retraité sans cotisation ».

[BUR.2008.04.11.3.5] Augmentation de la cotisation 2009-2010 selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation tel qu'indiqué par Statistique Canada pour la province de Québec au 31 mars 2008, soit 2 %.

[BUR.2008.04.11.6.1] Nomination de Mme Danielle Pilette à titre de déléguée au Conseil interprofessionnel du Québec et M. Claude Beaulac à titre de substitut

[BUR.2008.04.11.7.1] Congrès 2009 et 2011
Retenir la candidature de la Ville de Sherbrooke pour la tenue du Congrès 2009 de l'Ordre des urbanistes du Québec.
Offrir à la Ville de Laval l'organisation du Congrès 2011 de l'Ordre des urbanistes du Québec.

[BUR.2008.05.9.2] Adoption du projet des États financiers au 31 mars 2008.

[BUR.2008.05.22.3.3] Changements de statut - Accorder le statut de membre retraité sans cotisation à MM. Serge Timothée, Pierre S. Guertin et Jean-Marc Nadeau.

[BUR.2008.05.22.3.4] Contrats de travail
Que l'ajustement des salaires des employé(e)s de la permanence comme suit :

- Nathalie Corso : + 2 % selon inflation - à compter du 1^{er} avril 2008
- Caroline Bonin : + 3000 \$ - à compter du 1^{er} avril 2008
- Odette Michaud : stationnement mensuel
- Claude Beaulac : + 2 % (inflation selon contrat) à compter du 1^{er} avril 2009.

[BUR.2008.05.22.4.1] Approbation des états financiers au 31 mars 2008

[BUR.2008.05.22.5.1] Nomination des membres du Comité développement durable

[BUR.2008.05.22.5.3] Mandater le président à signer, pour et au nom de l'Ordre, la déclaration d'intérêt pour un regroupement es sièges sociaux des membres de la CIDQ

[BUR.2008.05.22.5.4] Partenariat 9^e Conférence mondiale de la Fédération internationale du vieillissement
Autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de l'Ordre, l'entente devant intervenir entre Vieillissement Design Montréal et l'Ordre des urbanistes du Québec. Ladite entente vise à permettre aux membres de l'Ordre de bénéficier d'un tarif préférentiel lors de leur inscription à la 9^e Conférence mondiale de la Fédération internationale du vieillissement qui se tiendra à Montréal, du 4 au 7 septembre 2008.

[BUR.2008.05.22.5.6] Prix du Mérite étudiant
Attribuer le « Prix du Mérite étudiant 2008 » aux personnes suivantes :

- M. Yan Chambers, b. urbanisme, UQAM
- M. Jean-François Morneau, m. urbanisme, UdeM
- M. Philippe Dubé, b. urbanisme, UdeM
- M. Jose Otero, m. urbanisme, U.McGill
- Mme Anémone Vierling, m. ATDR, U.Laval.

[BUR.2008.06.27.8.1] Démission de M. Serge Vaugeois
Accepter la démission de M. Vaugeois du Comité d'inspection professionnelle et de lui transmettre une lettre de remerciement pour son engagement au sein des activités de l'Ordre.

Activités du bureau

[BUR.2008.06.27.9.1] Nomination de Mme Danielle Lussier à titre de représentante de l'Ordre au sein du Comité de suivi des États généraux.

[BUR.2008.06.27.10.1] Tenue des 2^e et 3^e Chantiers de révision de la LAU respectivement les 7 et 8 novembre 2008 à Québec.

[BUR.2008.09.11.3.3] Changement de statut - Accorder à M. J. David Farley, permis numéro 138, le statut de membre retraité sans cotisation et ce, à compter du 1^{er} avril 2008.

[BUR.2008.09.11.3.8] Application de l'article 23 du code de déontologie :

- QUE le Bureau de l'Ordre des urbanistes du Québec déclare clairement que la protection du public et l'affirmation de la responsabilité professionnelle passent par l'application intégrale de l'article 23 du code de déontologie des urbanistes ;
- QUE chacun des membres inscrits au tableau de l'Ordre des urbanistes du Québec soit avisé de la position du Bureau qui affirme que le respect des dispositions dudit article 23 constitue une obligation découlant du code de déontologie des urbanistes ;
- QUE le Bureau transmette cette position aux instances responsables de la surveillance de l'exercice de la profession dont, de façon non limitative : le Comité de discipline, le Comité d'inspection professionnelle, le Comité consultatif de déontologie et le Syndic.

[BUR.2008.09.11.4.1] Autoriser l'achat de trois nouveaux ordinateurs et accepter la soumission de la firme Sonimac.

[BUR.2008.09.11.5.1] Nomination de Claude Dubé au Comité des équivalences.

[BUR.2008.09.11.6.1] Création du Prix Jean-Paul-L'Allier
Approuver la création du Prix Jean-Paul-L'Allier et de tenir un Gala 45^e anniversaire de l'Ordre des urbanistes du Québec et, pour cette année, procéder au lancement du Prix Jean-Paul-L'Allier. Ce gala se tiendra à Québec, au Théâtre Impérial, le 8 novembre 2008, dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme. Il est convenu qu'à chaque année, dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme, se tiendra une cérémonie officielle pour la remise du Prix Jean-Paul-L'Allier, prix qui sera remis au récipiendaire par M. L'Allier et le président de l'Ordre des urbanistes du Québec.

[BUR.2008.09.11.9.7] Déclaration sur la mobilité durable
Les membres du Bureau ayant pris connaissance du document intitulé « DÉCLARATION DES PARTENAIRES ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DURABLE AU QUÉBEC, version du 30 mai 2008 », il est résolu à l'unanimité de mandater le président, M. Robert Chicoine, à signer la déclaration pour et au nom de l'Ordre des urbanistes du Québec.

[BUR.2008.09.11.9.12] Forum Design - Déclaration
Les membres du Bureau ayant pris connaissance de la « DÉCLARATION D'ENGAGEMENT POUR UNE CULTURE DU DESIGN DANS LES ORGANISATIONS QUÉBÉCOISES, version 6 juin 2008 », il est résolu à l'unanimité de mandater le président, M. Robert Chicoine, à signer la déclaration pour et au nom de l'Ordre des urbanistes du Québec.

[BUR.2008.09.11.10.2] Protocole d'entente avec le Directeur de l'état civil

Adhérer au protocole d'entente avec le Directeur de l'état civil. Ce protocole concrétise l'engagement gouvernemental de permettre à tous les membres d'ordres professionnels d'obtenir le statut de répondant auprès du Directeur de l'état civil, afin de valider l'identité d'une personne aux fins d'une demande de délivrance d'une copie d'acte ou d'un certificat de l'état civil. M. Claude Beaulac, directeur général, est mandaté pour signer l'entente pour et au nom de l'Ordre des urbanistes du Québec.

[BUR.2008.09.11.10.3] Création d'un ordre professionnel des urbanistes portugais

Transmettre une lettre d'appui pour renforcer la démarche entreprise par les urbanistes portugais qui souhaitent la création d'un ordre professionnel des urbanistes portugais.

[BUR.2008.09.23.] Nomination de M. Réal Girard à titre de membre du Comité de discipline de l'Ordre des urbanistes du Québec.

[CA.2008.11.08.3.3] Établissement d'une rencontre annuelle du CA avec les présidents des comités de l'Ordre en décembre à l'occasion du dîner des bénévoles

[CA.2008.11.08.3.5] Radiation de MM. Jean-Paul Gravel, Pierre Baril et Benoît Larivière du tableau des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec pour faute de paiement de leur cotisation 2008-2009.

[CA.2008.12.12.3.2] Engagement d'une chargée des communications

Que soit embauchée Mme Geneviève Masson à titre de chargée des communications à l'Ordre des urbanistes du Québec.

[CA.2008.12.12.3.4] Projet règlement sur l'exercice de la profession en société

Approuver le projet de règlement sur l'exercice de la profession en société (Code des professions, article 94 paragraphe p) et mandaté M. Beaulac pour transmettre ce projet aux membres.

[CA.2008.12.12.3.5] Approbation du projet de règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis.

Activités du bureau

[CA.2008.12.12.6.1] Nomination de M. Mario Carrier à titre de membre du Comité de la formation des urbanistes en remplacement de M. Claude Dubé.

[CA.2008.12.12.9.2] CAPS-ACEAU 2009

Accepter le Plan de partenariat présenté par CAPS-ACEAU 2009 et contribuer au financement des coûts de la conférence qui se tiendra à Montréal du 29 au 31 janvier 2009 en transmettant un chèque de 1 000 \$.

[CA.2009.02.27.4.2.3.1] Changement de statut - Accorder à M. Germain Casavant, permis numéro 344, le statut de membre retraité sans cotisation et ce, à compter du 1^{er} avril 2008.

[CA.2009.02.27.4.3.2] Présidence au comité des sages

Que soit modifié le règlement de régie interne pour y inclure un article indiquant que le président sortant de l'OUQ devient automatiquement le président du comité des sages et qu'il siège sans droit de vote au CA de l'OUQ.

[CA.2009.02.27.5.4] Demande de commandite des étudiants UdeM

D'octroyer un montant de 400 \$ pour supporter l'exposition et le colloque des finissants de l'Institut d'urbanisme.

[CA.2009.02.27.5.5] Plan de visibilité 2009 – Partenaires

Adopter le plan de visibilité 2009 des partenaires aux événements de l'OUQ tel que soumis.

[CA.2009.02.27.8.1] Comité de suivi des États généraux

Nomination de Mme Marie-Josée Casaubon à titre de représentante de l'OUQ au comité de suivi des États généraux.

[CA.2009.03.27.3.1] Changements de statut - Accorder le statut de membre retraité aux personnes ci-dessous énumérées :

- M. Michel Lévesque, permis 782
- M. Michel Collins, permis 257
- M. Jean Massé, permis 377
- M. Pierre A. Letartre, permis 423.

[CA.2009.03.27.4.1] Adoption du budget 2009-2010 tel que déposé.

[CA.2009.03.27.4.2] Augmentation de la marge de crédit

Que M. Robert Chicoine et Mme Odette Michaud soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir une ouverture de crédit au montant de 30 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins du personnel de l'Administration et des Services publics.

[CA.2009.03.27.5.1.1] Nomination de M. Serge Fillion à titre de représentant de l'OUQ au sein du Comité de révision du processus de nomination des Fellows de l'ICU.

[CA.2009.03.27.5.2.1a] Rapport final « Ethical Standards »

Que le Conseil d'administration accueille favorablement le rapport «Ethical Standards for the Planning Profession in Canada» adopté le 16 novembre 2008 par le Comité national sur le membership avec la demande qu'à l'annexe A soit ajouté un troisième concept de base à savoir que les urbanistes sont au service de l'intérêt et de la protection du public.

[CA.2009.03.27.5.2.1b] Rapport final « Competency Standards »

Que le Conseil d'administration accueille favorablement le rapport «Competency Standards for the Planning Profession in Canada» adopté le 16 novembre 2008 par le Comité national sur le membership.

[CA.2009.03.27.5.2.1c] Rapport final « Certification Standards »

1. Que le Conseil d'administration accueille favorablement le rapport «Certification Standards for the Planning Profession in Canada» adopté le 16 novembre 2008 par le Comité national sur le membership, à l'exception du chapitre 6 concernant l'institution d'un examen national d'admission et en ajoutant que l'octroi d'équivalences de diplôme ou de formation soit une option reconnue dans les normes d'admission;
2. Que soit transmise au Comité national sur le membership et au Conseil de l'ICU l'opposition de l'OUQ l'idée que soit institué un examen national et qu'un tel examen soit administré par un comité national, en soulignant que l'OUQ est disposé à participer à un comité national ayant pour mandat de formuler des recommandations relativement à la structure et au contenu d'un examen d'admission type, que l'OUQ n'est pas opposé à ce que ce comité puisse fournir un examen qui puisse être adopté en totalité ou en partie par les affiliés comme leur examen d'admission et que l'OUQ participera, dans la mesure de ses moyens et de son cadre juridique et réglementaire, à la mise en conformité de ses procédures et de ses critères en accord avec les recommandations qui y sont formulées et des réserves qui y furent apportées.

[CA.2009.03.27.5.2.2] Nomination du directeur général au comité de l'ICU sur la mise en œuvre des recommandations du Comité national sur le membership.

[CA.2009.03.27.5.3] Symposium 2010 – Adaptations aux changements climatiques

Que la participation des membres et de la permanence soit conditionnelle à ce que:

1. l'OUQ soit identifié à titre de collaborateur de la conférence ICU;
2. le Conseil d'administration de l'OUQ choisisse la coprésidente de l'événement et qu'à cet égard le président demande à Mme France Levert, présidente du Comité de développement durable, de devenir coprésidente de l'événement;
3. le Comité du programme des activités sociales ainsi que l'appel aux membres soit de la responsabilité de l'OUQ;
4. l'OUQ perçoive une commission de 20 % sur toute commande qu'il aura sollicitée et obtenue pour l'événement.

Renseignements généraux

[RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE]

RÉGION	TABLEAU DES MEMBRES			STAGIAIRES	TOTAL
	MEMBRES	ÉMÉRITES	TOTAL		
Région de l'Est					
01. Bas-Saint-Laurent	13	-	13	5	18
02. Saguenay-Lac-Saint-Jean	27	-	27	1	28
03. Capitale-Nationale	115	3	118	26	144
09. Côte-Nord	6	-	6	1	7
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-	-
12. Chaudière-Appalaches	21	1	22	-	22
Région du Centre					
04. Mauricie	28	1	29	4	33
05. Estrie	34	1	35	6	41
16. Montérégie	132	-	132	38	170
Région de Montréal					
06. Montréal	279	5	284	70	354
Région de l'Ouest					
07. Outaouais	35	-	35	6	41
08. Abitibi-Témiscamingue	9	-	9	1	10
10. Nord-du-Québec	1	-	1	2	3
13. Laval	30	-	30	6	36
14. Lanaudière	39	1	40	9	49
15. Laurentides	61	-	61	19	80
17. Centre du Québec	4	-	4	-	4
Hors Québec					
	31	-	31	2	33
Total des membres au 31 mars 2009	865	12	877	196	1073
Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit:					
Membres au 31 mars 2008	840	14	854		
Décès	-	(2)	(2)		
Démissions	(5)	-	(5)		
Radiations	(2)	-	(2)		
Réinscriptions	2	-	2		
Inscriptions	30	-	30		
Membres au 31 mars 2009					
Hommes	622	10	632	118	750
Femmes	243	2	245	78	323

Renseignements généraux

[MONTANT DE LA COTISATION SELON LA CLASSE DE MEMBRES POUR L'EXERCICE 2008-2009]

CLASSE DE MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE
Membres réguliers	718	470,14 \$
Membres hors Québec	36	160,72 \$
Membres étudiants à temps plein	2	117,54 \$
Membres sans emploi	14	117,54 \$
Membres retraités	39	117,54 \$
Membres en congé parental	9	117,54 \$
Membres retraités de + 70 ans	15	- \$
Membres émérites	12	- \$
Contribution à l'Office des professions	877	24,80 \$

[FRAIS EXIGIBLES D'UN CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION POUR L'EXERCICE 2008-2009]

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	50 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	50 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	50 \$
Délivrance d'un permis temporaire ¹	- \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire ¹	- \$
Délivrance d'un permis spécial ¹	- \$
Délivrance d'un permis fondée :	
■ sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	75 \$
■ sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	75 \$
■ sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	75 \$
Réinscription au Tableau de l'Ordre	150 \$

[ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - REPARTITION DES MEMBRES INSCRITS A LA FIN DE LA PERIODE ET MONTANT PREVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE]

MOYEN DE GARANTIE	N ^{BRE} DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes	186	N/A	N/A
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (municipalité et organisme supramunicipal)	474	N/A	N/A
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (couverture de l'employeur)	100	1 M \$	2 M \$
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	117	1 M \$	2 M \$

Rapport du syndic

MEMBRES

M. Claude Lavoie, syndic

M. Yves Gaillardetz, syndic adjoint

Au cours de la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009, le Bureau du Syndic a traité les dossiers suivants :

- Une plainte a été déposée au Conseil de discipline par le Syndic à la suite d'une demande d'enquête soumise par un urbaniste, consultant en cabinet privé, à l'égard d'un urbaniste à l'emploi d'une MRC. Le premier des thèmes traités concerne des situations de conflit d'intérêts et de manque d'indépendance dans des services de consultation offerts aux municipalités locales membres de sa MRC. Le second traite la sollicitation pressante et répétitive, d'une municipalité sise dans sa MRC alors, qu'à sa connaissance, le plaignant y agit depuis plusieurs années à titre de consultant en urbanisme. La préparation de ce dossier a requis plusieurs mois, compte tenu de l'importance des thèmes traités, et l'audition de la plainte est prévue pour le mois de mai 2009.
- Une demande d'enquête a été déposée conjointement par une entreprise et par son représentant officiel concernant le comportement d'un urbaniste dans un dossier de planification d'un projet de développement immobilier à soumettre à une municipalité qui offrait un immeuble aux enchères. La requête portait également sur un litige sur les honoraires, puisque l'urbaniste avait inscrit une requête au Tribunal des petites créances. Le long processus de médiation a porté fruit après plusieurs entrevues échelonnées sur deux mois, puisqu'une entente est intervenue à la satisfaction des deux parties.
- Une demande d'enquête déposée un an et demi plus tôt par deux citoyens à l'encontre conjointement de deux urbanistes, l'un à l'emploi d'une municipalité et l'autre d'une MRC, avait été retirée par les plaignants quelques semaines après sa réception par le Syndic. À l'automne 2008, la même plainte a été remaniée par les requérants et déposée au Bureau du Syndic. En conclusion de son enquête, le Syndic a décidé que le dossier ne contenait pas d'éléments justifiant un recours et une plainte devant le Conseil de discipline.
- Une demande d'enquête a été soumise par un couple de citoyens qui se plaignait du comportement d'un urbaniste à l'emploi d'une municipalité dans le traitement de leur dossier de réaménagement dans un secteur de centre-ville. Le dossier n'a pas eu de suite, puisque les requérants n'ont pas fourni les renseignements et la documentation demandée par le Syndic pour effectuer son enquête.
- Une demande a été déposée par un comité de citoyen pour demander l'avis du Syndic concernant la pratique du courtage immobilier par un urbaniste dans une municipalité, simultanément à son emploi à titre de responsable du service de l'urbanisme de ladite municipalité. Le dossier est en délibéré.
- Une demande d'enquête a été déposée par un membre de l'Ordre à l'égard de deux confrères qui aurait utilisé des documents sans autorisation et sans mention de leur origine. Le dossier est en délibéré.
- Trois demandes d'enquête ont été déposées, dans un cas, par un individu et, dans les deux autres, par des regroupements de citoyens, et ont été abandonnées puisque les requérants n'ont pu fournir les renseignements précis exigés par le Syndic.
- Un dossier de compte d'honoraires a été réglé à l'étape de la médiation et le citoyen a retiré sa plainte, suite au règlement du dossier.
- À une dizaine de reprises, des citoyens ont demandé des précisions sur des actes professionnels posés par des urbanistes et sur des situations de conflits d'intérêts potentiels. Aucune de ces consultations téléphoniques ne s'est traduite par une demande d'enquête de la part des citoyens. Le Syndic indique toujours aux personnes qu'une demande d'enquête doit être écrite et documentée pour qu'elle soit considérée comme recevable.
- À cinq reprises, des urbanistes ont demandé des avis verbaux sur l'interprétation de divers articles des règlements de l'Ordre au regard d'activités et de pratiques professionnelles. Lors de ces entretiens, les thèmes abordés le plus souvent traitent des relations professionnelles avec les collègues et, le plus souvent, la notion des conflits d'intérêts.
- À trois reprises, le Syndic a participé aux travaux du Comité consultatif de déontologie à titre de personne-ressource.
- Le Syndic a participé à trois séances de formation, données par le Forum des Syndics du Québec, sur différents aspects de son mandat.

Utilisation illégale du titre

RESPONSABLE

Mme Odette Michaud

L'Ordre des urbanistes du Québec a reçu, au cours de l'année 2008-2009, 6 plaintes pour utilisation illégale du titre d'urbaniste et un dossier de l'année antérieure a été réglé et classé.

DOSSIER 2007-2008

Suivi du dossier 2007-2008 pour une utilisation illégale du titre d'urbaniste qui avait été portée à notre attention en mars 2008 contre une personne s'identifiant dans une revue comme étant «urbaniste»; ce dossier a été corrigé et classé le 14 avril 2008.

PLAINTES REÇUES EN 2008-2009

1. Une utilisation illégale du titre a été portée à notre attention contre une personne s'identifiant comme étant «urbaniste» et ce, dans un rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale du Québec; une lettre a été transmise à cette personne ainsi qu'au Directeur général des élections du Québec. Ce dossier a été corrigé et classé en juillet 2008.
2. Une plainte pour utilisation illégale du titre d'urbaniste a été portée contre une municipalité faisant paraître, dans un journal local, une offre d'emploi «inspecteur – urbaniste». Cette plainte a été portée à notre connaissance le 23 juillet 2008. Or, dans cette annonce il n'y avait aucune indication quant aux diplômes reconnus par le gouvernement comme donnant accès à l'Ordre des urbanistes du Québec et aucune mention que cette personne devait obligatoirement être membre en règle de son Ordre professionnel. Ce dossier a été corrigé et classé le 7 août 2008.
3. Une utilisation illégale du titre d'urbaniste a été portée à notre attention le 6 octobre 2008 concernant une personne s'identifiant comme étant urbaniste dans une revue universitaire. Une lettre a été transmise, en date du 6 octobre 2008, à cette personne ainsi qu'à l'Éditeur de la revue. Ce dossier a été corrigé et classé le 23 octobre 2008.
4. En date du 6 octobre 2008, l'Ordre constate qu'une personne travaillant dans une municipalité s'identifie comme étant urbaniste dans un de ses dossiers «suivi de stage». La situation a été corrigée, le même jour, par téléphone.

5. Une utilisation illégale du titre a été portée à notre attention le 10 novembre 2008 concernant une personne s'identifiant comme étant «inspecteur-urbaniste» au sein d'une municipalité. Des lettres ont été transmises à cette personne ainsi qu'au directeur général de ladite municipalité. Ce dossier a été corrigé et classé le 19 novembre 2008.
6. Une plainte d'un citoyen d'une municipalité nous avisant qu'une personne se présentait comme étant urbaniste de sa municipalité a été reçue. Un avis d'utilisation illégale du titre a été transmis à cette personne le 14 janvier 2009 et le dossier a été corrigé et classé le 19 janvier 2009.

Deux de ces dossiers ont été transmis aux avocats de l'Ordre pour en effectuer le suivi. Cependant, aucun de ces dossiers n'a fait l'objet d'une amende ou d'une poursuite pénale. Tous les autres dossiers ont été réglés dans les délais légaux fixés.

Rapport de la déléguée

AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

DÉLÉGUÉE

M^{me} Danielle Pilette

Comme la plupart des professionnels le savent, au cours de la dernière année, le principal dossier du CIQ a été celui de la mobilité professionnelle.

Le 17 octobre 2008, il y a eu en effet signature de l'entente-cadre France-Québec en matière de qualifications professionnelles. Cette entente constitue le prélude à un processus qui vise à établir, éventuellement pour chaque Ordre, un équilibre entre, d'une part, une ouverture à la mondialisation et, d'autre part, la sauvegarde des acquis du système professionnel québécois en matière de protection du public. Donc, contrairement à la croyance populaire, il n'y a pas nécessairement de mobilité immédiate et sans restriction dans une profession. Le processus d'entente spécifique comporte différentes étapes en vue « d'arrangements de reconnaissance mutuelle » (ARM). D'abord doivent être déterminées les conditions nécessaires à la reconnaissance effective des qualifications professionnelles. Ces conditions sont déterminées suite à un examen comparatif des champs de pratique et surtout des titres de formation liés au permis d'exercice. Quand les différences sont trop grandes, la signature d'un ARM n'est pas obligatoire. Même dans le cas de la signature d'un ARM, on peut prévoir une période de transition ainsi que des mesures de compensation des différences constatées : stage d'adaptation, épreuve d'aptitude, formation d'appoint. Dans son rôle conseil, l'Office des professions du Québec accompagne les ordres professionnels dans ces démarches, avant même l'implication du ministère des Relations internationales (MRI) dont dépend le comité de suivi de l'entente dont le secrétaire général désigné pour le Québec est Me Gil Rémillard.

De plus, en ce qui concerne la mobilité au Canada, des modifications ont été apportées à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Le principe retenu est celui de la pleine mobilité dans les professions réglementées au Canada, admettant toutefois des mesures d'exception jugées absolument nécessaires ainsi que le pouvoir des provinces d'imposer des exigences significatives en matière de reconnaissance professionnelle en vue de l'atteinte d'un objectif « légitime », par exemple, dans le cas du Québec, de la « protection du public » telle que définie au Code des professions. La mise en œuvre de ces modifications dépend au Québec

de l'Office des professions ainsi que du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Jusqu'à maintenant, une dizaine d'ordres professionnels du Québec auraient présenté des demandes d'exceptions.

Monsieur Roger Nicolet, ingénieur, a été le lauréat du Prix du CIQ 2009.

Dans le cadre de son plan de communication, pour marquer le 35^e anniversaire de l'entrée en vigueur du Code des professions, le CIQ institue la Semaine des professionnels. Elle se déroulera du 11 au 17 octobre 2009 et comportera de nombreuses activités dont un débat en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, la parution d'un cahier spécial dans le journal Les Affaires et l'aménagement d'une avenue des professions au Salon national de l'Éducation.

Enfin, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de présenter dès l'automne 2009 un projet de loi instituant le poste de Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles.

Rapport d'activités DES COMITÉS STATUAIRES

[COMITÉ DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES DE DIPLÔME ET DE FORMATION]

MEMBRES

Mme Danielle Pilette
M. Claude Dubé

Les diplômes reconnus aux fins du Règlement sur la délivrance des permis sont au nombre de cinq, au total. Ce sont deux diplômes de baccalauréat en urbanisme (celui de l'Université de Montréal et celui de l'UQAM) et trois diplômes de maîtrise (celui d'Urban Planning de McGill, celui d'urbanisme de l'Université de Montréal et celui d'aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval). Pour les autres cas, la reconnaissance d'une équivalence est requise avant l'admission au stage. La reconnaissance résulte d'un processus précis défini par le Règlement sur les normes d'équivalence. L'équivalence de diplôme concerne donc des diplômes non reconnus parce qu'obtenus hors du Québec; l'équivalence de formation concerne des formations non reconnues qui peuvent avoir été effectuées au Québec. En regard de sa mission de protection du public, l'Ordre agit avec prudence et doit appliquer les dispositions réglementaires, notamment les articles 5 et 6, où se trouve une énumération des matières qui, dans le cadre d'une équivalence de diplôme, doivent avoir été acquises. Au bilan, il est constaté que, pour les diplômes obtenus en France ou dans

des systèmes universitaires semblables, ce sont respectivement les licences en urbanisme et aménagement et les DESS, master ou mastaire en urbanisme et aménagement qui correspondent le mieux aux contenus équivalents aux diplômes de baccalauréat et de maîtrise reconnus. En ce qui concerne les équivalences de formation, au bilan, il est constaté que des candidats font état d'une certaine durée d'expérience; toutefois, le règlement sur les normes d'équivalence exige de plus de leur part la démonstration de connaissances équivalentes (notamment en matières de planification, réglementation obligatoire et discrétionnaire, et dans les matières connexes). Il arrive qu'une telle démonstration n'apparaisse pas au dossier de demande, ce qui n'est pas sans conséquence sur le résultat de la requête.

En 2008-09, le Comité a traité 18 demandes d'équivalence, soit 15 demandes d'équivalence de diplôme et 3 demandes d'équivalence de formation. Les résultats sont les suivants.

a) équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	- NOMBRE -			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	2	2	1	0
hors du Canada	13	9	3	0
total	15	11	4	0

b) équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	- NOMBRE -				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	3	0	1	2	0
hors du Canada	0	0	0	0	0
Total	3	0	1	2	0

Le Comité compte élaborer des propositions pour améliorer la diffusion des exigences réglementaires et par conséquent la qualité de

la présentation des dossiers de demande et leur adéquation aux exigences réglementaires en matière d'équivalence.

Rapport d'activités

DES COMITÉS STATUAIRES

[COMITÉ DES ADMISSIONS]

PRÉSIDENT

M. Pierre Blais

MEMBRES

M. Jean Demers

M. Pierre S. Guertin

M. Michel Joly

Mme Chantal Laliberté

M. Jacques Métivier

Mme Danielle Pillette

Au cours de la dernière année, outre le suivi des dossiers des candidats à l'admission, le comité des admissions a revu le contenu de l'examen et procédé à la correction de celui-ci, tant pour la session de mai que pour celle de novembre 2008. Le Comité a également défini un ensemble de propositions, à être soumises au Conseil d'administration, dans le but d'améliorer la performance des candidats à l'examen, d'orienter adéquatement les stagiaires et les parrains ainsi que d'optimiser la qualité du stage. La définition d'un plan d'action ainsi que l'amorce de la réalisation de ces propositions sont prévues pour 2009-2010.

Le comité des admissions s'est formellement réuni en plénière à quatre reprises afin de préparer ainsi que de corriger l'examen et afin de discuter des propositions visant le suivi des stages et du parrainage. Un sous-comité s'est réuni à trois reprises pour donner suite à des cas de révision des résultats de l'examen. Finalement, des membres du Comité ont, encore une fois cette année, rencontré les candidats à l'examen afin de leur expliquer le contexte et le but de cette évaluation.

Il convient de préciser que dans le cadre du processus de qualité du stage et des propositions soumises au Conseil d'administration, des étapes seront ajoutées au suivi des stages par le Comité. Le processus en place comporte déjà les étapes suivantes :

1. agrégation du stage et du parrainage, sur production d'une demande par le candidat;
2. suivi de stage (aux deux ou trois mois, selon la durée du stage);
3. rencontre des candidats dans la phase préparatoire à l'examen;
4. présence d'un membre du comité en séance d'examen;
5. rencontre de candidats qui n'ont pas réussi l'examen, le cas échéant.

NOMBRES DE PERSONNES ADMISES AU PERMIS EN 2008-2009 :

Processus d'admission	Nombre
Inscriptions au stage professionnel	78
Inscriptions à l'examen d'admission	36
Réussites à l'examen d'admission	24
Réussites suite à une révision de la note de l'examen	1
Échecs à l'examen d'admission	11
Permis permanents	30
Permis temporaire	0

[COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE]

PRÉSIDENT

M. François Cyr

MEMBRES

André M. Boisvert, à compter du 3 juin 2008

Mme Danielle Cyr

M. Gilles McNeil

M. Gilles Paré

M. Serge Vaugeois, jusqu'au 4 juin 2008

[Rappel de l'article 1 du règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des urbanistes du Québec]

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, livres et registres ainsi que sur les enquêtes, études et rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

Elle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, enquêtes, études et rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

Rapport d'activités

DES COMITÉS STATUAIRES

[Sélection des dossiers de la programmation 2008-09]

Un échantillon de 45 personnes a été choisi de façon aléatoire parmi les membres inscrits au tableau depuis 16 ans et qui n'avaient pas fait l'objet, précédemment, d'une inspection. Les 45 professionnels sélectionnés pour la programmation 2008-09 proviennent de chacun des cinq principaux groupes d'emplois, répartis comme suit :

- 25 des villes et des municipalités régionales de comté;
- 13 des services professionnels;
- 4 des ministères gouvernementaux;
- 2 des organismes publics, parapublics et des institutions d'enseignement;
- 1 des secteurs commercial et industriel.

[Travaux complétés en 2008-09]

Au cours de l'année qui se termine, le Comité s'est réuni les 21 août et 12 décembre 2008 et a complété individuellement la révision de dossiers en février et mars 2009. Aucune demande d'enquête particulière ne nous a été faite. L'inspection professionnelle a été complétée à la satisfaction du Comité dans l'ensemble des 45 dossiers sélectionnés pour la programmation 2008-09.

[Rappel du contenu minimal du dossier d'inspection]

Il est important de rappeler quels sont les documents qui font partie du dossier d'inspection professionnelle. Pour qu'un dossier puisse être jugé complet, il doit comporter les pièces suivantes :

- un questionnaire qui vous aura été transmis avec votre avis d'inspection et que vous aurez complété;
- une copie à jour de votre curriculum vitae; et
- un document rédigé (en totalité ou en partie) par vous, produit sous votre supervision ou votre gérance, ou dont vous avez évalué et/ou commenté le contenu.

Dans le cas de ce dernier document, certains membres ont, comme par les années passées, informé le Comité qu'ils n'ont pas produit de document «d'urbanisme» dans les dernières années de leur pratique ou que leurs sphères d'activités ne comportent plus de liens évidents avec l'urbanisme ou la mise en valeur du territoire. Nous comprenons qu'il peut en être ainsi. Toutefois, lorsque vous êtes invités à soumettre votre dossier aux fins d'inspection professionnelle, vous pouvez inclure les documents que vous jugez être les plus représentatifs du travail que vous effectuez. Ces derniers conviendront à notre analyse dans la mesure où ils auront été produits dans les cinq dernières années de calendrier précédant l'avis d'inspection et qu'ils reflèteront fidèlement vos occupations professionnelles à l'époque de leur production.

Aussi, si un document transmis aux membres du Comité doit vous être retourné, vous n'avez qu'à nous le préciser dans votre note

de transmission. Nous ne conserverons, en archives de votre dossier professionnel, que la référence des documents soumis à notre analyse. Aucune copie de texte, de rapport ou autre document transmis ne sera produite, ce qui respectera votre relation professionnel / client.

Dans certains cas, le comité d'inspection professionnelle demandera une rencontre en milieu de travail avec un membre avant de fermer son dossier. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est pas utilisée dans tous les cas.

[Remerciements]

Les membres du Comité tiennent à remercier les candidats qui se sont prêtés au processus d'inspection professionnelle en 2008-09, qui ont donné suite à nos demandes d'informations additionnelles, et qui ont fait preuve de patience lors du traitement de leur dossier.

Le Comité tient à souligner le départ de monsieur Serge Vaugeois qui a servi le Comité depuis avril 2004. Le Comité a apprécié sa connaissance des régions et du gouvernement ainsi que sa participation généreuse et sa bonne humeur.

Le Président du Comité tient à souligner le dévouement de chacun des membres du Comité dans l'accomplissement de la programmation 2008-09.

[COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES]

MEMBRES

M. Gérard Lemelin

M. Claude Simard

M. Georges Roy, administrateur nommé

[Mandat]

Ce comité a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. (Code des professions, art. 123.3, premier alinéa.)

Au cours de l'année 2008-2009, aucune demande de révision n'a été faite au comité de révision des plaintes de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Rapport d'activités

DES COMITÉS STATUAIRES

[COMITÉ DE DISCIPLINE]

PRÉSIDENT

M. Jean-Guy Gilbert

MEMBRES

M. Frédéric Dufault, urbaniste

M. André Christin, urbaniste

Mme Ginette Roy, urbaniste

SECRÉTAIRE

Odette Michaud

[Mandat]

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction commise en regard des dispositions du Code des professions, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Au cours de l'exercice 2008-2009 :

Le conseil de discipline a traité une plainte qui avait été transmise par le syndic de l'ordre en avril 2008; ce même dossier comprenant trois plaintes, à savoir :

- Une première plainte a été transmise en vertu du paragraphe 1 de l'article 43 du Code de déontologie pour avoir sollicité une municipalité afin d'obtenir un mandat alors, qu'à sa connaissance, les services d'un urbaniste confrère étaient déjà retenus.
- Une seconde plainte a été transmise en vertu du paragraphe 3 de l'article 52 du Code de déontologie pour avoir incité cette même municipalité de façon répétitive à recourir à ses services professionnels. L'urbaniste a sollicité la municipalité à sept reprises.
- Une troisième plainte a été transmise en vertu de l'article 25 pour s'être placé dans une situation de conflit d'intérêts à plusieurs reprises.
- Ces plaintes déposées sont directement reliées à la protection du public alors que l'urbaniste dispose de toute la latitude pour défendre adéquatement les intérêts de sa collectivité, c'est-à-dire la municipalité locale, alors qu'il est en même temps l'urbaniste de la MRC.
- Les plaintes déposées s'appuient également sur l'article 10 du Code de déontologie qui oblige l'urbaniste à tenir compte de ses propres capacités avant d'accepter un mandat en cas de situation de divergence ou de conflit entre les intérêts des deux parties, i.e. d'une part sa cliente, la municipalité locale, et son employeur, la MRC.

Dans un autre dossier concernant une requête en radiation provisoire contre un membre qui a été condamné pour une infraction au Code criminel; le Conseil de discipline, après avoir entendu la plainte, a ordonné une radiation provisoire. L'intimé est radié provisoirement de son Ordre professionnel depuis le 24 février 2006. Cette radiation est effective jusqu'au jugement final du Conseil de discipline.

- Le 5 janvier 2009, la Cour d'Appel, après avoir étudié le dossier, entendu les parties et délibéré, l'appelant a été reconnu coupable des différents chefs d'accusations.
- Afin de finaliser ce dossier, une audition sur la plainte est prévue pour mai 2009.

[COMITE DE LA FORMATION DES URBANISTES]

PRÉSIDENT

M. Jacques Besner

MEMBRES

M. Gérard Beaudet, Université de Montréal

M. Mario Carrier, Université Laval

M. Jean-François Noël, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

Aucune réunion n'a été tenue durant la période visée.

[CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES]

PRÉSIDENT

M. Robert Cooke

Au cours de l'année 2008-2009, l'ordre n'a reçu aucune demande de conciliation et d'arbitrage des comptes.

Rapport d'activités DES COMITÉS STATUAIRES

[COMITE DE FORMATION CONTINUE]

PRÉSIDENT

M. Bernard McCann

MEMBRES

Mme Christine Racine

Mme Sylvie Tanguay

Mme Chantal Letendre

Au cours de l'année 2008-2009, le Comité s'est réuni une fois, afin d'élaborer la programmation annuelle de formation continue et d'en planifier la réalisation et de discuter de différents sujets touchant la formation continue. Au cours de l'année, une douzaine de sessions de formation ont eu lieu à Montréal et Québec. Aucune de ces formations n'était obligatoire.

D'autre part, les ententes conclues et toujours en vigueur avec d'autres organisations, telles la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (C.O.M.A.Q.), l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec (A.U.A.R.Q.), l'Association québécoise du transport et des routes (A.Q.T.R.), et l'Association

des aménagistes régionaux du Québec (A.A.R.Q.) ont aussi permis à nombre d'urbanistes de suivre d'autres formations plus spécialisées à tarifs réduits.

À la demande du Comité, le personnel de l'Ordre a amélioré, maintenu et mis à jour régulièrement, sur le site Internet de l'Ordre, un calendrier des activités de formation continue, lequel expose tous les cours, conférences, colloques et congrès reconnus par le Comité comme étant de la formation continue. Ce calendrier comprend toutes les formations offertes par l'Ordre et ses partenaires, ainsi que certaines autres formations jugées intéressantes pour les urbanistes. On retrouve le calendrier à l'adresse Internet suivante : <http://www.ouq.qc.ca/Pages/Calendrier.htm>

Le Comité a poursuivi sa collaboration avec l'Institut canadien des urbanistes, laquelle collaboration vise à instaurer à long terme des modalités de formation continue obligatoire.

En décembre dernier, le Bureau de l'OUQ, instance décisionnelle, a mandaté le comité de formation continue pour que ce dernier 1) révise et propose l'adoption d'une version révisée et mise à jour de la « Politique de Formation Continue » et 2) procède à l'accréditation des formations données par l'OUQ.

TITRE DE LA FORMATION	DATE	LIEU	PARTICIPANTS	DURÉE	FORMATEUR
Études de cas et jurisprudence récente	2008-04-11	Montréal	31	7 h.	Jean-Pierre St-Amour
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	2008-04-16	Montréal	44	7 h.	Marie-Pascale Lalonde
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	2008-04-24	Québec	14	7 h.	Marie-Pascale Lalonde
Le régime de protection du territoire et des activités agricoles du Québec	2008-09-26	Montréal	45	7 h.	Cécile Demers
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	2008-10-17	Montréal	24	7 h.	Marie-Pascale Lalonde
Le régime de protection du territoire et des activités agricoles du Québec	2008-10-24	Québec	13	7 h.	Cécile Demers
Le régime de protection du territoire et des activités agricoles du Québec	2008-11-06	Montréal	23	7 h.	Cécile Demers
Déontologie et système professionnel	2008-11-12	Montréal	15	7 h.	Claude Lavoie
Présentations convaincantes	2009-01-23	Montréal	15	7 h.	Chantal Camisa
Leadership et influence	2009-02-06	Montréal	15	7 h.	Chantal Camisa
Déontologie et système professionnel	2009-03-18	Montréal	27	7 h.	Claude Lavoie
Déontologie et système professionnel	2009-03-20	Québec	11	7 h.	Claude Lavoie
L'urbaniste au tribunal	2009-03-25	Montréal	13	7 h.	Claude Lavoie
L'urbaniste au tribunal	2009-03-27	Québec	8	7 h.	Claude Lavoie

286

Aucune de ces formations n'était obligatoire.

Rapport d'activités

DES AUTRES COMITÉS

[COMITE CONSULTATIF DE DEONTOLOGIE]

PRÉSIDENT

M. Pierre Lachapelle

MEMBRES

M. Richard Brunet

M. Jacques Chénier

M. Normand Trottier

[Mandat]

Le comité consultatif de déontologie est créé en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

Aucune demande d'avis n'ayant été acheminée au comité consultatif de déontologie pendant le présent exercice, aucune rencontre n'a été tenue.

Suite au mandat donné au Comité par le Conseil, sous son numéro BUR.04.09.23.6.1.1, un rapport sur les Conflits d'intérêts dans la pratique des urbanistes a été soumis en janvier 2009 par le président. Ce rapport est une synthèse succincte des réflexions faites par les urbanistes qui ont été membres du Comité depuis 2004.

[CONSEIL DU PAYSAGE QUEBÉCOIS]

PRÉSIDENT

M. David Belgue, urbaniste et président du Conseil

En mai 2008, le président du Conseil du paysage québécois a présenté une communication dans le cadre de la session « Paysage en mutation » du congrès annuel de l'OUQ à Rimouski.

En juin 2008, le Conseil du paysage québécois a présenté un mémoire dans le cadre de la consultation tenue par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine sur la révision de la Loi sur les biens culturels. Dans ce cadre, le CPQ a appuyé l'inclusion des paysages dans la définition du patrimoine culturel proposée dans le document de consultation.

Le CPQ a participé au panel sur le « Patrimoine culturel : contraintes ou opportunités de développement ? », lors du congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités, en septembre 2008.

Tout au long de l'année, le CPQ a collaboré à la rédaction du « Paysages du Québec - Manuel des bonnes pratiques », actuellement en élaboration par Paysages estriens. Par ailleurs, un appel aux membres de l'OUQ en vue de fournir des exemples de bonnes pratiques urbanistiques a permis d'enrichir le contenu du Manuel.

[COMITE EDITORIAL DE LA REVUE URBANITE]

PRÉSIDENT

M. François Goulet

MEMBRES

M. Paul Arsenault

M. Pascal Lacasse

Mme Gabrielle Laflamme

M. Mathieu Langlois

M. Serge Vaugeois

Mme Marie-Hélène Poirier

Mme Geneviève Masson

Mme Marie-Soleil Brosseau

M. Rémi Drouot

Mme Sarah-Maude Guindon

M. Laurent Lussier

M. Joël Thibert

M. Jacques Trudel

M. Cyrus Mockry

Revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec et vitrine francophone de l'Institut canadien des urbanistes, Urbanité s'adresse à tous les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, qu'ils œuvrent dans la pratique privée ou le secteur public.

Sa mission est de promouvoir l'urbanisme et les urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et de former sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire.

La revue est également un outil de promotion qui déborde du cadre des intervenants professionnels pour rejoindre des employeurs, des élus, des universitaires et leurs étudiants ainsi que de nombreux citoyens que l'aménagement et le développement durable intéressent. Ceci explique que le tirage d'Urbanité

Rapport d'activités

DES AUTRES COMITÉS

atteigne maintenant 3000 exemplaires dont 1011 sont adressés aux membres de l'Ordre et 1989 rejoignent des abonnés "externes".

Les quatre numéros suivants ont été publiés :

[Été 2008]

PLEIN LA VUE

La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, tout autant que la prise en compte des paysages dans les gestes posés en aménagement sont des sujets effervescents. Mais, bien qu'ils soient rarement décriés –difficile d'être contre la vertu–, leur traitement pose souvent problème.

[Automne 2008]

QUÉBEC, 400 ANS PLUS TARD

À l'occasion du 400^e anniversaire de la ville de Québec, Urbanité souhaite mettre en valeur les réalisations et les réflexions des urbanistes de la capitale nationale en matière d'urbanisme et de design urbain, ainsi que les réflexions sur notre pratique et sur l'histoire urbaine.

[Hiver 2009]

OBÉSITÉ, LES URBANISTES FONT LE POIDS

Les enjeux de santé publique, tels que l'augmentation du taux d'obésité chez les enfants et les adultes, préoccupent les urbanistes. Contingemment de restos de malbouffe, zonage restreignant l'implantation de tels établissements près des écoles, initiatives encourageant le transport actif, etc. Pistes de réflexions, pistes de solutions.

[Printemps 2009]

RECONSTRUIRE LES VILLES

La plupart des villes du monde occidental connaissent une évolution de la localisation de plusieurs de leurs activités, ce qui fait apparaître de très vastes potentiels de reconversion spatiale et immobilière. Les enjeux et les conditions de succès du redéveloppement ainsi rendu possible deviennent partout un objet central d'intérêt pour l'urbanisme.

[COMITE CONSULTATIF DE REVISION LEGISLATIVE]

PRÉSIDENT

Mme Marie-Claude Aubin

MEMBRES

M. Benoit Ducharme, secrétaire

Mme Myriam Marquis

Mme Anne-Marie Parent

M. Yves Perron

M. Roland Tourangeau

Mme Marie-Odile Trépanier

[Origine du mandat]

Le comité consultatif de révision législative a été créé au printemps 2007, dans la foulée de la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme entreprise par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

Ce Comité a donc pour mission d'étudier tout projet de loi relatif à la pratique de l'urbanisme ou susceptible d'avoir une incidence sur cette dernière et de formuler toute recommandation qu'il juge à propos à cet effet au Bureau de l'Ordre.

[Activités]

Du 31 mars 2008 au 31 mars 2009, le Comité s'est réuni à dix reprises, essentiellement pour poursuivre ses travaux inhérents à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Rappelons que le Ministère entend procéder à l'adoption d'un projet de loi à cet effet au cours de l'automne 2010. La révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme s'effectue suivant les thèmes suivants :

1. La réglementation d'urbanisme;
2. Les mécanismes d'adoption et de modification des règlements d'urbanisme;
3. L'intervention de l'État;
4. La planification régionale;
5. La planification locale;
6. La participation et la consultation des citoyens au processus de planification;
7. La notion de conformité;
8. Les activités et le territoire agricoles.

Afin de susciter l'intérêt et de mobiliser le plus grand nombre de membres de l'Ordre, les membres du comité de révision législative ont retenu la formule du chantier. Cette formule comporte en substance deux volets : l'un où des conférenciers chevronnés sont, dans un premier temps, invités à faire le point sur le thème

Rapport d'activités

DES AUTRES COMITÉS

à l'étude, mettant ainsi la table aux discussions se déroulant dans le cadre du second entre les membres de l'Ordre. Le fruit de ces discussions sert ensuite de matériel de réflexion, minutieusement analysé par les membres du comité, à partir duquel des recommandations seront formulées et adressées au conseil de l'Ordre pour éventuellement être transmises, sous une forme ou une autre au MAMROT.

La formule ayant fait l'objet d'un vif succès lors de la tenue du premier chantier en novembre 2007, lequel portait rappelons-le sur les thèmes de la planification régionale; la planification locale, la participation et la consultation des citoyens au processus de planification; le comité avec l'appui de l'Ordre a donc décidé de récidiver en sollicitant, cette fois, le concours des membres quant aux thèmes suivants :

1. La réglementation d'urbanisme;
2. Les mécanismes d'adoption et de modification des règlements d'urbanisme.

C'est donc les 7 et 8 novembre 2008 à Québec, dans le cadre des activités entourant la Journée mondiale de l'urbanisme et du 45^e anniversaire de l'Ordre, que se sont tenus les deuxième et troisième chantiers de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il importe toutefois de mentionner qu'initialement le chantier portant sur la réglementation d'urbanisme devait se tenir en mai 2008 à Lévis, mais que, faute d'un nombre suffisant d'inscriptions, il a dû être reporté.

Lors de ces journées de réflexion, ayant réuni une quarantaine de membres de l'OUQ, les urbanistes ont échangé sur les modifications à apporter à la LAU quant aux thèmes à l'étude, afin de la rendre plus efficace, plus équitable et en accord avec les changements de la société québécoise, tout en valorisant la pratique professionnelle.

Les membres du Comité ont par la suite procédé à l'analyse des comptes rendus des discussions tenues lors de ces deux journées et des recommandations à cet effet ont ensuite été adressées au conseil de l'Ordre relativement aux thèmes abordés.

Le Comité s'apprête maintenant à organiser le prochain chantier qui se tiendra le 12 novembre prochain, sous les thèmes de : « La notion de conformité, l'intervention de l'État et les activités et le territoire agricole. »

Rappelons enfin que le conseil de l'Ordre a récemment adopté des résolutions entérinant l'important travail accompli par le comité de révision législative et, par extension, par tous les membres de l'Ordre ayant participé aux activités inhérentes aux trois premiers chantiers de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

[COMITÉ DÉVELOPPEMENT DURABLE]

PRÉSIDENT

Mme France Levert, présidente

MEMBRES

M. Mathieu Bélanger

M. Gérald Bolduc

M. Sylvain Ducas

M. Thomas Duchaine

M. Gilles Gagnon

Mme Hélène Lauzon

M. David Luchuk

Mme Danielle Lussier

M. Christian Matossian

M. Pierre Pelletier

M. Pascal Roberge

M. Michel Veilleux

Mis en place en juin 2008, le comité développement durable poursuit le mandat suivant :

OBJECTIF GÉNÉRAL

Élaborer un cadre de référence et une stratégie permettant de :

- dégager une vision globale des domaines et champs d'intervention à considérer ;
- définir les interventions prioritaires permettant d'initier des changements de comportement;
- sensibiliser et doter les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire des connaissances et outils pour la prise en compte du DD dans leur pratique.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Faire l'examen des éléments avancés dans la Stratégie gouvernementale concernant l'aménagement et le développement durable du territoire;
- Documenter certaines expériences réalisées dans d'autres contextes;
- Élaborer la position de l'Ordre des urbanistes du Québec et proposer un plan d'action en concertation avec les regroupements de professionnels en aménagement et urbanisme et autres intervenants concernés (ex. regroupements municipaux) pouvant comprendre :
 - élaboration et diffusion de principes et orientations;
 - partage et développement d'outils de formation et de gestion et autres outils;
 - tenue de chantiers sur les pratiques et processus de gestion intégrant le DD.

Rapport d'activités

DES AUTRES COMITÉS

[Activités]

De juin 2008 à septembre 2009, le Comité s'est réuni à 7 reprises. Une rencontre spéciale s'est également tenue avec quelques membres du Comité en vue de la publication d'un article dans la revue *Urbanité*. Lors de ses différents rencontres, les membres du Comité ont principalement:

- procédé à l'examen critique de la Stratégie gouvernementale de développement durable du Québec en vue de prises de position futures;
- dégagé des orientations en vue de formuler une vision de l'aménagement du territoire au Québec dans une perspective de développement durable;
- travaillé à un projet de déclaration sur le développement durable de l'OUQ.

[Participation]

Des membres du Comité ont participé à différentes activités et consultations en lien avec le développement durable :

- consultation tenue par Ouranos sur un projet de guide sur l'adaptation aux changements climatiques destiné aux municipalités;
- atelier d'orientation tenu par Ouranos et l'Institut en environnement, développement et société de l'Université Laval sur les aspects sociaux des changements climatiques en vue d'intégrer des objets de recherche à cet effet dans la programmation quinquennale future d'Ouranos.

[Déclaration de l'OUQ sur le Développement durable]

La déclaration de l'Ordre sur le développement durable, sur l'accord de son Conseil d'administration, devrait être lancée lors du Congrès de septembre 2009.

[Congrès de l'ICU 2010]

La présidente du Comité DD ainsi que Thomas Duchaine, chargé de projet, Changements climatiques à Équiterre, assument respectivement la coprésidence du Comité d'organisation et la coprésidence du comité de programme dans le cadre du Congrès de l'Institut canadien d'urbanisme qui se tiendra en 2010 à Montréal sur le thème Planification et changements climatiques.

Rapport des vérificateurs
ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2009



Ordre des urbanistes du Québec
États financiers
au 31 mars 2009

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Produits et charges	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 - 11



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton

S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Édifice Richelieu
370, chemin de Chambly
Longueuil (Québec) J4H 3Z6

Téléphone : 450 679-5110
Télécopieur : 450 679-7596
www.rcgt.com

Nous avons vérifié le bilan d'Ordre des urbanistes du Québec au 31 mars 2009 et les états des produits et charges et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*¹

Longueuil, le 17 avril 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 9737

Ordre des urbanistes du Québec

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008
	Budget (non vérifié) \$	Réel \$	Réel \$
Produits			
Cotisations des membres	357 350	350 078	336 014
Cotisations des stagiaires	40 430	43 028	37 179
Subventions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	10 000	10 000	10 000
Opérations	205 540	211 486	136 124
Intérêts	5 000	11 940	8 155
Adhésions	800	526	768
	<u>619 120</u>	<u>627 058</u>	<u>528 240</u>
Charges de fonctionnement			
Salaires et charges sociales	221 710	222 664	214 231
Transport et communications	68 780	65 911	62 376
Services professionnels	121 780	107 873	68 457
Fournitures, impression et location de salle	116 465	164 027	93 199
Charges locatives et frais y afférents	61 350	59 983	50 411
Frais de représentation et promotion	11 500	10 871	11 534
Opérations	6 800	5 692	5 365
Perte sur la radiation d'immobilisations		881	
Amortissement des immobilisations	7 500	9 769	7 741
	<u>615 885</u>	<u>647 671</u>	<u>513 314</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>3 235</u>	<u>(20 613)</u>	<u>14 926</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008	
	Investis en immobilisations	Grevés d'affectation d'origine interne	Non grevés d'affectation	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	37 217	10 000	105 907	153 124
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(9 769)		(10 844)	(20 613)
Investissement en immobilisations	12 238		(12 238)	
Perte sur la radiation d'immobilisations	(881)		881	
Solde à la fin	<u>38 805</u>	<u>10 000</u>	<u>83 706</u>	<u>132 511</u>
				<u>153 124</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Bilan

au 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	131 781	34 674
Dépôts à terme, 0,6 % à 2,75 % (2,1 % à 4,15 % en 2008), échéant à différentes dates jusqu'en mars 2010	305 000	340 000
Débiteurs (note 4)	6 445	18 921
Frais payés d'avance	5 006	2 476
	<u>448 232</u>	<u>396 071</u>
Immobilisations (note 5)	38 805	37 217
	<u>487 037</u>	<u>433 288</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	67 600	61 824
Cotisations perçues par anticipation	286 926	218 340
	<u>354 526</u>	<u>280 164</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	38 805	37 217
Grevés d'affectation d'origine interne	10 000	10 000
Non grevés d'affectation	83 706	105 907
	<u>132 511</u>	<u>153 124</u>
	<u>487 037</u>	<u>433 288</u>

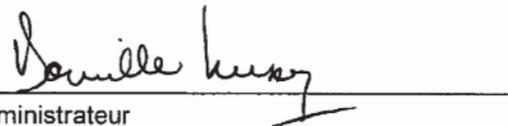
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur



Administrateur



Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Ordre des urbanistes du Québec, constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (L.R.Q., C-26), fournit au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Le 1^{er} avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'Ordre a appliqué les recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de l'Ordre et la façon dont il est géré. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de l'Ordre.

Normes comptables futures

Au 17 avril 2009, certaines nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus (normes) ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur. L'Ordre n'a adopté aucune de ces normes de façon anticipée. Les nouvelles normes qui auront potentiellement une incidence sur les états financiers de l'Ordre se détaillent comme suit :

- En septembre 2008, l'ICCA a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400, et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :
 - * Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;
 - * Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
 - * Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
 - * Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et l'Ordre les mettra en application à compter du 1^{er} avril 2009. La direction de l'Ordre n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence qu'aura l'application de ces modifications sur les états financiers;

- En décembre 2006, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers. Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

À la suite d'une décision rendue par l'ICCA de permettre le report de l'application des chapitres 3862 et 3863 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, l'Ordre a décidé de mettre ces nouveaux chapitres en application à compter du 1^{er} avril 2009.

Ces nouvelles normes couvrent seulement les informations à fournir et la présentation et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers de l'Ordre.

D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais elles ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de l'Ordre.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les principales estimations ont trait à la durée de vie utile des immobilisations et aux charges à payer. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Lors de leur comptabilisation initiale, les dépôts à terme sont désignés par l'Ordre comme étant détenus à des fins de transaction parce que l'Ordre juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'Ordre.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des produits et charges. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des produits et charges incluent les revenus d'intérêts et sont présentées au poste Produits d'intérêts.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les comptes clients sont classés comme prêts et créances et les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les produits de subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de cotisations sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme cotisations perçues par anticipation au passif du bilan.

Les produits d'opérations sont constatés à titre de produits lorsque l'événement a eu lieu.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et les périodes qui suivent :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier et équipement	Dégressif et linéaire	20 % et 5 ans
Équipement informatique	Dégressif et linéaire	30 % et 3 ans

4 - DÉBITEURS

	2009	2008
	\$	\$
Comptes clients	6 445	18 335
Intérêts courus		586
	<u>6 445</u>	<u>18 921</u>

5 - IMMOBILISATIONS

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Logiciel en développement	7 100		7 100
Équipement informatique	57 248	48 566	8 682
Mobilier et équipement	83 138	60 115	23 023
	<u>147 486</u>	<u>108 681</u>	<u>38 805</u>
	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Logiciel en développement	7 100		7 100
Équipement informatique	58 597	51 160	7 437
Mobilier et équipement	77 039	54 359	22 680
	<u>142 736</u>	<u>105 519</u>	<u>37 217</u>

Au cours de l'exercice, l'Ordre a acquis des immobilisations au montant de 12 238 \$ (14 651 \$ en 2008).

6 - OUVERTURE DE CRÉDIT BANCAIRE

L'Ordre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire maximum de 30 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 1 % (4,5 %; 6,25 % en 2008) et renouvelable en décembre 2009. Des dépôts à terme au montant de 30 000 \$ sont affectés à la garantie de cette ouverture de crédit bancaire.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

7 - CRÉDITEURS

	2009	2008
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	42 954	38 712
Taxes à la consommation à payer	24 646	23 112
	<u>67 600</u>	<u>61 824</u>

8 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'Ordre exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé.

– Comptes clients :

Le risque de crédit de l'Ordre provient principalement des comptes clients. L'Ordre n'exige pas de garantie de ses clients. Le solde des comptes clients est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante;

– Encaisse :

Le risque de crédit sur l'encaisse est limité puisque l'Ordre le gère en ne traitant qu'avec une institution financière de renom.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

8 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Ordre dispose de sources de financement sous la forme d'une ouverture de crédit de montant autorisé suffisant. L'Ordre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Juste valeur

La juste valeur des actifs et des passifs financiers à court terme se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

9 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver la capacité de l'Ordre de poursuivre ses activités;
- Respecter ses obligations financières.

L'Ordre définit son capital comme étant les actifs nets. Il le gère principalement par le biais de cotisations des membres, de cotisations des stagiaires et des subventions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. De plus, une part de la gestion de son capital provient des produits d'opérations.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier les charges prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

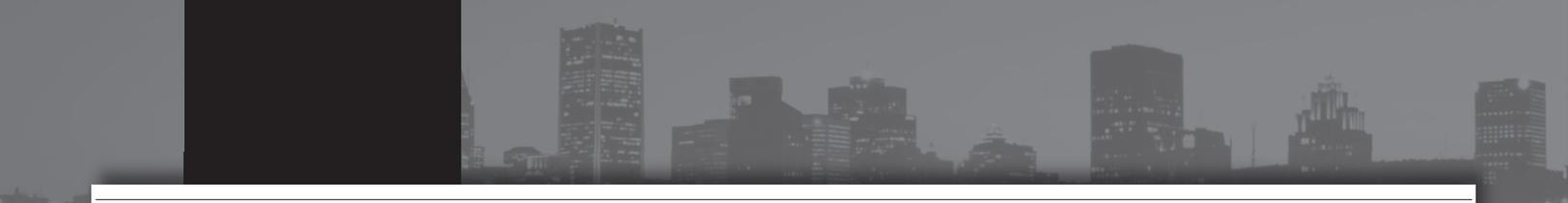
10 - ENGAGEMENT

L'Ordre s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en mars 2011, à verser une somme de 83 007 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 41 042 \$ en 2010 et à 41 965 \$ en 2011.

11 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités de fonctionnement, de financement et d'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

Au cours de l'exercice, la société a acquis des dépôts à terme pour un montant total de 480 000 \$ (545 000 \$ en 2008) et en a cédé pour un montant total de 515 000 \$ (520 000 \$ en 2008).

A grayscale photograph of a city skyline at night, with several tall buildings illuminated against a dark sky. The image is positioned at the top of the page, above a large white rectangular area.

Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2009



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de mission d'examen

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Édifice Richelieu
370, chemin de Chambly
Longueuil (Québec) J4H 3Z6

Téléphone : 450 679-5110
Télécopieur : 450 679-7596
www.rcgt.com

Nous avons procédé à l'examen des renseignements supplémentaires d'Ordre des urbanistes du Québec de l'exercice terminé le 31 mars 2009. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'Ordre.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces renseignements supplémentaires.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces renseignements supplémentaires ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*¹

Longueuil, le 17 avril 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 9737

Ordre des urbanistes du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(non vérifié)

3

	2009										2008	
	Adminis- tration	Admission	Gouvernance	Congrès	Formation continue	Publications	Contrôle de la pratique	Golf	Autres	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits												
Cotisations des membres	350 078								357 350	350 078	336 014	
Cotisations des stagiaires	235	42 793							40 430	43 028	37 179	
Subventions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	10 000								10 000	10 000	10 000	
Opérations	19 754	6 954	20	63 086	62 282	14 215	28 595	16 580	205 540	211 486	136 124	
Intérêts	11 940								5 000	11 940	8 155	
Adhésions	526								800	526	768	
	<u>392 533</u>	<u>49 747</u>	<u>20</u>	<u>63 086</u>	<u>62 282</u>	<u>14 215</u>	<u>28 595</u>	<u>16 580</u>	<u>619 120</u>	<u>627 058</u>	<u>528 240</u>	
Charges de fonctionnement												
Salaires et charges sociales	222 664								221 710	222 664	214 231	
Transport et communications	17 330	2 986	12 505	12 703	2 189	8 482	187	6 664	68 780	65 911	62 376	
Services professionnels	47 592			6 892	23 031	16 441	13 479	438	121 780	107 873	68 457	
Fournitures, impression et location de salle	22 340	9 151	1 633	25 023	22 034	25 761	408	30 450	116 465	164 027	93 199	
Charges locatives et frais y afférents	52 088	150		6 561	504			680	61 350	59 983	50 411	
Frais de représentation et promotion	8 131		1 874		250	616			11 500	10 871	11 534	
Opérations	3 192		2 500						6 800	5 692	5 365	
Perte sur la radiation d'immobilisations	881									881		
Amortissement des immobilisations	9 769								7 500	9 769	7 741	
	<u>383 987</u>	<u>12 287</u>	<u>18 512</u>	<u>51 179</u>	<u>48 008</u>	<u>51 300</u>	<u>16 752</u>	<u>38 232</u>	<u>615 885</u>	<u>647 671</u>	<u>513 314</u>	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>8 546</u>	<u>37 460</u>	<u>(18 492)</u>	<u>11 907</u>	<u>14 274</u>	<u>(37 085)</u>	<u>1 181</u>	<u>(21 652)</u>	<u>3 235</u>	<u>(20 613)</u>	<u>14 926</u>	



Ordre des urbanistes du Québec

85, rue Saint-Paul Ouest, bureau 410, Montréal (Québec) H2Y 3V4 | Téléphone 514 849-1177 | Télécopieur 514 849-7176 | www.ouq.qc.ca